



Séance ordinaire du conseil municipal
Le lundi 5 décembre 2016, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 7 novembre 2016
3. Approbation du procès-verbal – Séance d'ajournement du 22 novembre 2016
4. Comptes à payer au 30 novembre 2016
5. Approbation - Financement des dépenses d'investissement
6. Célébration du 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer – Remboursement à la SDMC
7. Avis de motion - Règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2017 et l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette de matières résiduelles
8. Engagement municipal de crédit – Règlement 2016-277
9. Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec – Fonds régional
10. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-155 concernant l'ajout de l'usage « Multifamilial » dans la zone 110-M
11. Demande de P.I.I.A. – 3, rue Jean-Paul-Guité
12. Demande de P.I.I.A. – 378, route St-Louis
13. Acquisition de lots 5 058 591 et 3 548 229 – rue Benjamin-Leblanc
14. Acquisition de lots 3 548 052, 3 548 351 et 3 548 393 – rue des Mélèzes
15. Acquisition de la petite marina – Avenue du Phare
16. LFG Construction inc. – Paiement n° 5 pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de ville
17. Vente de remorques usagées
18. Travaux de réfection de la place du Vieux Quai
19. Route St-Louis – Déneigement hiver 2016-2017
20. Calendrier des séances ordinaire de 2017
21. Dépôt par le directeur général des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
22. Autres sujets
23. Tour de table du conseil
24. Ajournement de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 5 décembre 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Éric Caron, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

16-12-269 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 5 décembre 2016 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

**16-12-270 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7
NOVEMBRE 2016**

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 7 novembre 2016 soit adopté, tel que proposé.

**16-12-271 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE D'AJOURNEMENT
DU 22 NOVEMBRE 2016**

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement qui s'est tenue le 22 novembre 2016 soit adopté, tel que proposé.

16-12-272 COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2016

Monsieur Normand Parr se retire des délibérations concernant ce point.

Il est PROPOSÉ par Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2016, au montant total de 530 827,83 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 novembre 2016.

Michelyne Leblanc, trésorière

**16-12-273 APPROBATION - FINANCEMENT DES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT AU 30 NOVEMBRE 2016**

Monsieur Normand Parr se retire des délibérations concernant ce point.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE l'état des activités d'investissement au 30 novembre 2016, au montant de 232 966,17 \$ soit approuvé, tel que présenté.

**16-12-274 CÉLÉBRATION DU 250^E ANNIVERSAIRE DE CARLETON-SUR-MER
REMBOURSEMENT À LA SDMC**

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer (SDMC) présente les dépenses reliées aux festivités du 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer au 30 novembre 2016 qui se détaillent comme suit :

▪ Salaire et avantages sociaux	:	7 473,73	\$
▪ Honoraires coordonnatrice	:	51 856,39	\$
▪ Honoraires autres	:	38 491,97	\$
▪ Publicité et informations	:	1 875,00	\$
▪ Autres dépenses	:	28 870,29	\$
		<u> </u>	
	Total	128 567,38	\$

CONSIDÉRANT QUE la Ville a remboursé à la SDMC un montant de 110 051,27 \$;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer procède au remboursement d'un montant de 18 516,11 \$ à la SDMC qui sera financé par le fonds réservé au 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer.

**16-12-275 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2017 ET L'IMPOSITION D'UN
RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS ET LA
TARIFICATION DE COMPENSATION DU SERVICE D'AQUEDUC –
ÉGOUT ET DE LA CUEILLETTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

M. Normand Parr donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil d'un règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2017 et l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette de matières résiduelles.

16-12-276 ENGAGEMENT MUNICIPAL DE CRÉDIT – RÈGLEMENT 2016-277

CONSIDÉRANT le projet de résidence de personnes âgées « ACL-00660 » inscrit dans le cadre du volet 1, intervention 6 (bonification AccèsLogis) du programme rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec, en lien avec le Règlement 2016-277 de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT le Règlement 2014-253 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière, un crédit de taxes foncières et un don de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le montant total du crédit de taxes est de 928 000 \$ réparti sur 20 ans;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Carleton-sur-Mer approuve l'engagement de crédit d'un montant total de 928 000 \$ réparti sur 20 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le règlement 2014-253, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

16-12-277 RÉSEAU DES VILLES INNOVANTES DE L'EST DU QUÉBEC - FONDS RÉGIONAL

CONSIDÉRANT que la Ville de Carleton-sur-Mer, à l'instar de 10 autres villes de l'Est-du-Québec, est membre du Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ), un organisme qui s'est doté d'un plan d'action dont les objectifs sont de promouvoir les centres de recherche et de développement, leur expertise et les innovations mises en place dans cette région, de favoriser les maillages entre les acteurs d'innovation et de favoriser l'émergence d'un fonds régional destiné à l'innovation;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de fonds dédié à l'innovation disponible dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT la présence de 17 centres de recherche et développement dans l'Est-du-Québec, avec des expertises dans des domaines aussi divers que la biomasse forestière, les technologies agroenvironnementales, la bioproduction et la transformation alimentaire, l'énergie éolienne, les sciences de la mer et l'halieutique, l'imagerie numérique et les procédés manufacturiers innovants;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre sur pied de nouveaux leviers de financement et de soutien pour les acteurs en matière d'innovation;

CONSIDÉRANT le projet de Fonds régional d'innovation présenté aux membres du RVIEQ dans un document daté du 13 juillet 2016, rédigé par MM. Michael Schmouth et Martin Beaulieu;

CONSIDÉRANT qu'en vue d'évaluer la faisabilité de ce projet, d'en connaître les aspects financiers possibles et de décider du maintien ou du retrait de cette initiative, il est requis des villes membres du RVIEQ de se prononcer sur le projet et sur leur éventuelle participation à celui-ci;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer exprime son accord à la mise sur pied du Fonds régional d'innovation du Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec selon les objectifs, conditions et paramètres énoncés dans le document du 13 juillet 2016;

QU' à cette fin, la Ville de Carleton-sur-Mer annonce qu'advenant que l'étude de faisabilité s'avère positive et que le projet aille de l'avant, elle s'engagera pour une période de trois ans à compter de 2017 et versera une contribution à la capitalisation équivalant à 1 \$ per capita.

16-12-278

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
2016-155 CONCERNANT L'AJOUT DE L'USAGE MULTIFAMILIAL
DANS LA ZONE 110-M**

CONSIDÉRANT la demande de changement règlementaire déposée concernant l'ajout de l'usage « Multifamilial » dans la zone 110-M;

CONSIDÉRANT QU' il a peu de zone permettant l'usage « Multifamilial » dans le secteur de Saint-Omer;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bâtiments de type multifamilial sont présents dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de leur réunion du 24 novembre 2016, d'accepter cette demande de changement règlementaire ;

POUR CES MOTIFS,

M. Mathieu Lapointe donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2009-155 concernant l'ajout de l'usage « Multifamilial » dans la zone 110-M.

16-12-279

DEMANDE DE P.I.I.A. – 3, RUE JEAN-PAUL-GUÎTÉ

CONSIDÉRANT les documents déposés pour la construction d'un jumelé au 3, rue Jean-Paul-Guité, lot 5 622 109 du cadastre du Québec, tels qu'exigés par le règlement numéro 2014-261 (P.I.I.A. rue Jean-Paul-Guité);

CONSIDÉRANT QUE les plans proposés respectent les critères du règlement 2014-261 (P.I.I.A. Rue Jean-Paul-Guité);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé au conseil municipal, lors de leur réunion du 24 novembre 2016, d'accepter les plans déposés;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte les plans proposés pour la construction d'un jumelé au 3, rue Jean-Paul-Guité (lot 5 622 109), tels qu'exigés par le règlement 2014-261 (P.I.I.A. rue Jean-Paul-Guité).

16-12-280

DEMANDE DE P.I.I.A. – 378, ROUTE ST-LOUIS

CONSIDÉRANT les documents déposés pour la construction d'un chalet au 378, route St-Louis, lot 3 886 980 du cadastre du Québec, tels qu'exigés par le règlement 2011-195 (P.I.I.A. chalets);

CONSIDÉRANT QUE les plans proposés respectent les critères du règlement 2011-195 (P.I.I.A. chalets);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de leur réunion du 24 novembre 2016, d'accepter les plans déposés;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte les plans proposés pour la construction d'un chalet au 378, route St-Louis, lot 3 886 980 du cadastre du Québec, tels qu'exigés par le règlement 2011-195 (P.I.I.A. chalets).

16-12-281 ACQUISITION DES LOTS 5 058 591 ET 3 548 229 – RUE BENJAMIN-LEBLANC

CONCERNANT les résolutions 12-06-140.1, 12-06-140.2 et 12-06-140.3 concernant l'acquisition des lots 5 058 591 et 3 548 229 qui forment une partie de l'emprise de la rue Benjamin-Leblanc;

CONCERNANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite toujours acquérir ces terrains afin de régulariser la rue Benjamin-Leblanc;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte d'acquérir les lots 5 058 591 et 3 548 229 dans la rue Benjamin-Leblanc.

QUE la Ville mandate madame Nancy Roy, notaire, pour la préparation des documents nécessaires à cette acquisition.

QUE la Ville autorise monsieur Denis Henry, maire et monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier, pour la signature des documents dans le présent dossier.

16-12-282 ACQUISITION DES LOTS 3 548 052, 3 548 351 et 3 548 393 – RUE DES MÉLÈZES

CONSIDÉRANT la résolution 13-04-96 concernant l'acquisition des lots 3 548 052, 3 548 351 et 3 548 393 qui forment une partie de l'emprise de la rue des Mélèzes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite toujours acquérir ces terrains afin de régulariser la rue des Mélèzes;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte d'acquérir les lots 3 548 052, 3 548 351 et 3 548 393 dans la rue des Mélèzes.

QUE la Ville mandate madame Nancy Roy, notaire, pour la préparation des documents nécessaires à cette acquisition.

QUE la Ville autorise messieurs Denis Henry, maire et Danick Boulay, directeur général et greffier, pour la signature des documents dans le présent dossier.

16-12-283 ACQUISITION DE LA PETITE MARINA – AVENUE DU PHARE

CONSIDÉRANT l'entente de principe conclue le 1 décembre 2016 entre la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) et Madame Yolande Talbot Dubois concernant l'achat du bâtiment, appelé la petite marina, située sur l'avenue du Phare;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé sur le terrain appartenant à la Ville et qu'il se trouve dans un endroit stratégique;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ce bâtiment pourrait être utilisé pour développer le caractère nautique de la ville de Carleton sur Mer;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville achète le bâtiment, appelé la petite marina, à madame Yolande Talbot Dubois au prix de 4 000,00 \$.

QUE la Ville mandate Me Nancy Roy, notaire, pour la préparation des documents nécessaires à cette acquisition.

QUE messieurs Denis Henry, maire et Danick Boulay, directeur général et greffier, soient mandatés pour la signature des documents requis à cet effet.

16-12-284 LFG CONSTRUCTION INC. – PAIEMENT N° 5 POUR LA RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Monsieur Normand Parr se retire des délibérations concernant ce point.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a octroyé un contrat à la firme LFG Construction Inc. pour un montant de 504 603,00 \$, taxes exclues, dans le dossier de la réfection de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de Ville (résolution 16-07-166);

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a effectué ces travaux conformément aux exigences des plans et devis et que l'architecte a recommandé ce paiement;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE le paiement numéro 5 au montant de 91 256,36 \$, taxes incluses, de LFG Construction Inc. dans le dossier de la réfection de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de Ville, soit acquitté.

16-12-285 VENTE DE REMORQUES USAGÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) a décidé de mettre en vente quatre remorques usagées en surplus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé par affichage public sur sa page Web et dans le journal municipal, le Hublot, afin de demander des propositions pour la vente de ces remorques;

CONSIDÉRANT la liste des propositions déposées pour cet équipement;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

De vendre ces remorques usagées aux personnes ci-dessous pour les montants spécifiés (avant taxes).

REMORQUE	SOUSSIONNAIRE	MONTANT (avant taxes)
1 – remorque bleu	Les Plantations de la Baie	300,00 \$
2 – remorque noire	Monsieur Marc Débigaré	605,00 \$
3 – remorque verte	Les Plantations de la Baie	200,00 \$
4 – remorque blanche	Monsieur Régis Barriault	40,00 \$

16-12-286 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA PLACE DU VIEUX QUAI

CONSIDÉRANT le résultat d'ouverture des propositions de service obtenues d'entrepreneurs locaux ayant été invités à soumissionner pour les travaux de réfection de la place du Vieux Quai;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus dans le cadre du règlement d'emprunt 2016-281 concernant des travaux d'infrastructures dans le cadre du 250^e anniversaire de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a fait l'objet d'un avis par le directeur des travaux publics;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Constructions Scandinaves Inc. pour un montant de 40 128,45 \$, taxes en sus.

16-12-287 ROUTE ST-LOUIS – DÉNEIGEMENT HIVER 2016-2017

CONSIDÉRANT la demande de déneigement de la route St-Louis pour la période hivernale 2016 – 2017 déposée par le Comité de déneigement de la route de St-Louis;

CONSIDÉRANT les exigences du règlement 2009-165 permettant l'ouverture temporaire de la route St-Louis;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le comité de déneigement de la route de St-Louis de déneiger la route St-Louis conformément à leur demande.

16-12-288 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal siègeront, à 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, aux dates indiquées ci-dessous pour les séances ordinaires de l'année 2017:

Lundi 9 janvier	Lundi 6 février	Lundi 6 mars
Lundi 3 avril	Lundi 1 ^{er} mai	Lundi 5 juin
Lundi 3 juillet	Lundi 7 août	Mardi 5 septembre
Lundi 2 octobre	Lundi 13 novembre	Lundi 4 décembre

QUE le conseil municipal puisse cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier.

16-12-289

**DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL – DÉCLARATIONS DES
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Il est consigné au procès-verbal que tous les membres du conseil municipal qui ont été élus le 3 novembre 2013 ont remis leurs déclarations respectives d'intérêts pécuniaires à titre de membre du conseil municipal dans le délai prévu, conformément à la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités.

AUTRES SUJETS :

Il n'y a pas eu d'autres sujets d'ajouté à l'ordre du jour.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Quinze (15) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

16-12-290

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 47, M. Normand Parr propose d'ajourner la séance au 19 décembre 2016.

Accepté.